



Avignon, le 19 novembre 2015

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'ACTION SOCIALE DU 19/11/2015 : DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Le projet de loi de Finances pour 2016 prévoit de ramener le budget de l'action sociale ministérielle à 127,52 millions d'€, soit une diminution de 28 millions d'€.

- **C'est une diminution drastique des crédits de 23%, du jamais vu à l'Action Sociale.**
- **C'est une année blanche pour le logement avec l'association ALPAF dont la subvention annuelle est réduite à néant** (au lieu de 26,6 millions)

ALPAF devra donc puiser dans ses réserves qui ne sont pourtant pas inépuisables.

C'est donc un très mauvais signe donné par les Ministres à l'ensemble des agents.

Les agents des Ministères et en particulier les agents en première affectation sont confrontés à la modicité grandissante de leurs salaires et à une inflation des loyers dans un contexte de fortes tensions immobilières.

- Comment réserver des logements pour les agents quand ALPAF n'a plus de subvention ?
- Comment apporter des aides à la première installation ?
- Comment accorder des prêts à l'habitat ?
- Comment accorder des prêts pour l'acquisition de logements ?

Nous assistons à une véritable remise en cause de la politique sociale aux Ministères économiques et financiers et de la politique du logement en particulier, sujet prégnant et éminemment social.

Ce projet de budget 2016, inique, consacre la fin de la sanctuarisation des crédits d'action sociale aux ministères économiques et financiers.

Cette suppression de la subvention pour ALPAF, qui avait déjà vu celle de 2015 réduite de 2 millions d'euros, ne laisse **aucune marge de manœuvre pour de nouvelles prestations ou l'élargissement des prestations existantes.**

De plus, les ministères économiques et financiers se vantent de leurs avancées sur l'égalité femmes /hommes mais ils ne prévoient pas de crédits pour de nouvelles places de crèches.

Avec EPAF, le tourisme social doit faire face à des réglementations de plus en plus contraignantes et à une augmentation des coûts : cependant EPAF voit sa subvention diminuer de 540 000€ !
Là encore ce seront les agents qui devront payer l'addition.

Les crédits consacrés à la protection sociale complémentaire (MGEFI) subissent une diminution de 5,6 millions d'€ redéployés sur la restauration mais seulement pour faire face à l'augmentation de 1 € du titre restaurant.

Ce budget d'austérité est une véritable marque de mépris sans précédent pour les agents.

L'action sociale a été gagnée grâce aux luttes de 1989. C'est un acquis majeur pour les agents des ministères économiques et financiers.

Nous n'accepterons aucune remise en cause de cet acquis des luttes et nous agissons au côté de tous les agents pour défendre et maintenir une action sociale de qualité à un haut niveau.

Si l'action sociale a un coût, elle n'a pas de prix !

Les fédérations Solidaires Finances, CGT Finances, FO Fédération des Finances dénoncent la conception du dialogue social en général et plus particulièrement dans le département de Vaucluse. Celui-ci se caractérise hélas, là aussi, par un refus de toutes discussions, l'administration n'ayant pour objectif que d'imposer ses vues et ses projets.

La question posée sur l'utilité du CTL se pose également pour le CDAS.

Avons-nous juste vocation à entériner des suppressions d'emplois, des réductions des moyens humains et de fonctionnement alloués aux délégations? Pour les fédérations et leurs représentants au CDAS, la réponse est NON.

L'action sociale mérite mieux et plus de considération compte tenu de son lien avec les agents, d'autant plus dans ces périodes de restructurations et de réformes intenses. Cela exige que les alertes et les revendications des organisations syndicales soient davantage écoutées, entendues et que leurs représentants soient respectés car à travers eux, ce sont tous les agents qui sont concernés.

Le budget doit être à la hauteur des besoins et ne pas se limiter à l'existant, puisque les ministres annoncent « leur forte implication en matière d'action sociale ». Qu'ils le prouvent à toutes et tous.

Qu'il s'agisse de restauration, de prêts, d'aides, de logements sociaux ou de loisirs, l'action sociale est profondément ancrée et présente au quotidien dans la vie des agents. Elle répond à de véritables besoins, sans toutefois parvenir à y faire face tant ceux-ci sont importants.

Il en va ainsi par exemple en matière de logement social : les loyers ont fortement augmenté alors que le gel du point d'indice et le ralentissement des plans de promotions se traduisent par une perte de pouvoir d'achat.

Dans le contexte actuel de rigueur budgétaire, l'action sociale est clairement menacée.

En effet, cette rigueur se traduit par une baisse des dépenses publiques, par des suppressions d'emplois publics, par une baisse des moyens alloués aux administrations publiques, et par des restructurations administratives. Les dangers qui pèsent sur l'action sociale sont principalement de deux ordres :

- danger sur le budget : la rigueur budgétaire, avec des conséquences directes désastreuses sur l'intégrité de l'action sociale et, par conséquent, sur le pouvoir d'achat des agents et leur qualité de vie. Parallèlement, l'administration a mis à la charge de chacune des associations ALPAF, EPAF et AGRAF le montant des loyers de l'immeuble Valmy (hébergement non choisi à l'époque) qui impute d'autant leur budget respectif et remet en cause le niveau des prestations.

- danger sur l'organisation territoriale : la volonté des pouvoirs publics de régionaliser l'action sociale et/ou de la verser dans un champ interministériel remettrait en cause le réseau départemental de proximité, en réalité le plus efficace et le plus adapté aux besoins des agents. Déjà, l'administration a réduit la voilure du réseau en supprimant 45 postes d'assistants de délégation sociale en 3 ans.

Non, l'action sociale n'est pas sanctuarisée et nous dénonçons le gel (en réalité l'amputation) inadmissible de 6 % en 2013 et de 7% en 2014. Comme nous dénonçons le projet de mise en vente de 1 000 à 2 000 appartements domaniaux mis à la disposition de l'ALPAF.

A titre d'exemple, au niveau local, les représentants au CDAS de Vaucluse dénoncent fermement l'attitude de la DDFIP malgré l'implication de la Déléguée, au regard du sort réservé au restaurant administratif de Cavaillon que vous condamnez volontairement à la fermeture pour pouvoir mieux mettre en place votre projet de restructuration sur ce site. Par cet exemple, vous cassez le lien social créé par cette structure au sein du site de Cavaillon remettant de fait en cause un des fondements essentiels de l'action sociale, en voulant appliquer aveuglément les orientations politiques et budgétaires conduisant à une dégradation constante des conditions de vie au travail des agents de nos ministères : programmes de suppressions massives d'emplois, contraintes budgétaires accrues, restructurations incessantes.

Nous exigeons le maintien de la structure, d'autant qu'en cas de fermeture, l'emploi BERKANI rattaché à la cantine de Cavaillon serait menacé.

Tout ceci démontre une volonté d'abandon de la politique sociale ministérielle non seulement en matière de logement mais plus globalement sur l'ensemble de son champ d'intervention au moment où les agents en ont le plus besoin.

C'est tout simplement inacceptable, et nous ne l'acceptons pas !

L'action sociale n'est pas un luxe. Elle ne doit donc pas être remise en cause dans ses moyens et son organisation. Elle doit au contraire être renforcée afin de mieux répondre aux besoins des agents. Ces besoins sont nombreux et évoluent: perte d'autonomie du fait du vieillissement de la population, gardes d'enfants, conséquences de l'absence de revalorisation de la rémunération et des déroulés de carrière (logement, restauration, aides, prêts). La crise renforce ces besoins sociaux.

L'action sociale doit bénéficier à l'ensemble des agents du Ministère, quel que soit leur statut.

L'action sociale doit s'inscrire dans une dynamique de progrès, en tenant compte des aspirations de toutes les générations et en préservant le lien intergénérationnel. Nous faisons de l'action sociale un axe majeur de notre action et de nos revendications et nous nous opposerons à son démantèlement à tous les niveaux.

Les moyens financiers, humains, l'organisation ministérielle départementale et de proximité doivent être renforcés et pérennisés. Une doctrine d'emploi des correspondants sociaux, véritables relais de l'action sociale au plan local doit impérativement être mise en place. L'action sociale doit être en mesure de répondre rapidement et efficacement aux demandes et aux besoins de tous les agents actifs et retraités de nos ministères, quelle que soit l'évolution du périmètre de ceux-ci.

Nous demandons à ce que l'administration informe tous les agents, actifs et retraités, de leur droit aux prestations d'action sociale afin que tous puissent en bénéficier.

L'action sociale doit tenir compte de l'évolution des besoins de tous les agents et y répondre de mieux en mieux. Nous y veillerons !